

Comment gérer durablement un territoire : l'exemple du loup et de l'élevage

Document 1 : Lettre ouverte d'associations de défense de l'environnement

Document 2 : Carte de la présence du Loup en France

Document 3 : Le pastoralisme en chiffre

Document 4 : Vidéo « Manifestation anti-loup », 2012

Document 5 : Vidéo : Chèvrerie du Brabant. Le loup dans les Vosges

Document 6 : Vidéo : « Les gardiens de nos troupeaux »

Document 1 : Lettre ouverte aux candidats à l'élection présidentielle (2012)

Lors du salon de l'agriculture 2012, certains candidats à l'élection présidentielle se sont vus interpellés par le président de l'association " Eleveurs et Montagnes ", qui leur demandait de choisir "entre le loup et l'agneau", affirmant que sans le loup, la filière ovine se porterait bien ; et enfin brandissant la menace de la disparition prochaine du pastoralisme et de l'élevage.

Cette présentation caricaturale appelle quelques rectifications. L'Etat s'est engagé depuis 20 ans à tenter de concilier le statut d'espèce strictement protégée du loup¹ avec le pastoralisme en mettant en place des mesures importantes de soutien technique et financier. A cet engagement national se sont ajoutées les initiatives d'associations, telles celle de FERUS et de ses programmes Pastoraloup, qui consistent à apporter l'assistance de bénévoles aux bergers.

Ainsi, il ne s'agit pas de choisir entre le loup et l'agneau : il s'agit de permettre la cohabitation des élevages domestiques avec le loup. A cet égard, les mesures de protection des troupeaux préconisées par les spécialistes ont fait leurs preuves auprès des professionnels de bonne volonté, conduisant à une réduction sensible du nombre de victimes par attaque, ainsi qu'à une diminution importante des dégâts causés par les chiens divagants.

Au plan économique, chacun sait que les difficultés réelles de la filière, au-delà même des territoires où les loups sont présents, sont dues aux effets du marché mondial et des importations incontrôlées. Sans les subventions de la PAC, l'élevage ovin aurait disparu de France. Dans ces conditions, n'est-il pas légitime qu'en contrepartie de ces aides, les éleveurs se conforment aux engagements de protection, et renouent avec des pratiques de gardiennage adaptées à la présence de prédateurs, à l'instar d'autres pays européens ?

En outre, les quelques 7 millions d'Euros (pour 2011) du programme de protection du loup ne constituent pas seulement une charge : ils ont contribué à grandement améliorer la condition des bergers. Ce sont ces dysfonctionnements que le retour du loup a mis en évidence, et qui finalement provoquent le courroux des syndicats du monde de l'élevage.

Nous demandons à ce que le Plan National Loup soit poursuivi dans l'esprit de ce qu'il fut entre 2008 et 2012, c'est à dire :

- qu'une chance soit donnée à la cohabitation en respectant totalement la gradation Effarouchement/Défense/Prélèvement²: les tirs de défense et surtout de prélèvement ne doivent intervenir qu'en dernier recours.
- et que le Ministère de l'Ecologie cesse de céder aux assauts répétés des groupements d'éleveurs et de chasseurs, en dégradant progressivement le niveau de protection du loup, notamment comme ce fut le cas avec les arrêtés ministériels de mai et décembre 2011.

Le retour du loup est un élément majeur d'une nature préservée et correspond en cela à la demande sociale des Français. Nous refusons que sans cesse, on oppose ce retour d'un super prédateur, garant des équilibres faune/flore, notamment en milieu forestier, aux exigences d'une activité agricole en pleine crise sur l'ensemble du pays, et pas seulement dans les quelques départements où le loup est de retour.

A quoi bon une agriculture de montagne, si elle devait supprimer la faune sauvage ?

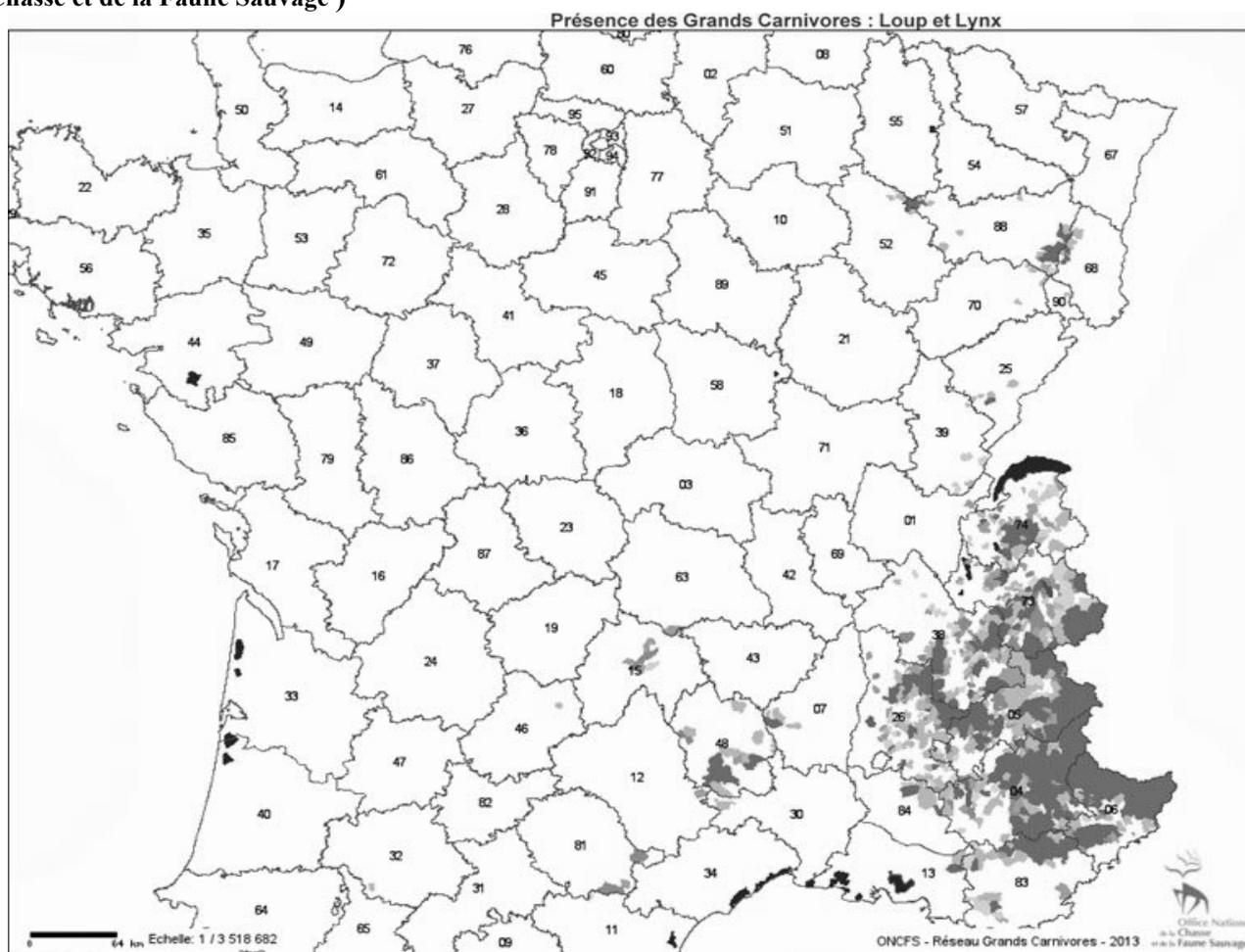
Très nombreux sont les citoyens qui sont sensibles au respect de la vie et de la biodiversité. C'est pourquoi votre réponse, ou son absence, sera publiée à travers l'ensemble de nos réseaux de communication et d'information.

Les associations France Nature Environnement / FRAPNA / Animal Cross

1) le loup est protégé par les dispositions de la convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe et par celles de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvages (directive « Habitats »).

2) soit des tirs non létaux comme préalable aux tirs de défense accordés sur décision préfectorale ; des tirs de prélèvement, sur décision préfectorale, lorsque la pression de prédation est réellement importante, et après s'être assuré au sein du groupe départemental loup restreint incluant aussi les associations, que les clauses dérogoires (art.16 de la directive 92/43/CEE) sont respectées.

Document 2 : Communes où la présence du loup est avérée ou occasionnelle en 2013 (source : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)



Les 2 nuances de gris correspondent à une présence avérée ou occasionnelle dans la commune

Document 3 :Le pastoralisme en chiffre (Source : Ministère de l'Ecologie et du développement durable)

En 2000, **60 000 exploitations**, soit **18 %** des élevages de France (vaches, brebis, chèvres et chevaux) et **22%** du nombre total des animaux, dépendent de systèmes agro-pastoraux. L'ensemble de ces exploitations utilisent **5,4 millions d'hectares**, dont environ **1,5 millions** sont constitués d'estives, d'alpages et de parcours de montagne.

La France compte environ **8,5 millions d'ovins** mais les chiffres sont à la baisse. L'essentiel est regroupé à l'est d'une ligne reliant l'extrémité ouest de la chaîne pyrénéenne au nord du massif du Jura. Sont donc englobés les Pyrénées, le Massif Central, les Alpes et le Jura.

En 2007, sur le **massif alpin**, l'effectif recensé est de **800 000 ovins** répartis dans **3 500 exploitations**. Mais seules un peu moins de **950** d'entre elles, pour un cheptel de **550 000 têtes**, sont des exploitations professionnelles.

Pastoralisme : mode d'élevage extensif fondé sur l'exploitation de la végétation naturelle

QUESTIONS

- 1) Quels sont les espaces du loup en France ? (localisation, type d'espace).
- 2) Comment caractériser ces espaces (urbains/ruraux, densément peuplés/faiblement peuplés...) ?
- 3) Quels sont les acteurs qui interviennent sur ces espaces ? Quelles sont leurs représentations et leurs stratégies ?
- 4) Quels sont les enjeux autour de ces espaces ?
- 5) A quelles échelles faut-il raisonner pour comprendre la question ?
- 6) Quels objectifs poursuit l'Etat ? Quelles actions et quels aménagements a-t-il mis en œuvre ?